

Renseignements et inscriptions : A la Capitainerie du Port de Beaulieu Plaisance : Tél 04.93.10.10.49

Règlement général de la journée :

- 1- Le Port de Beaulieu Plaisance organise « Les Pucés de la Mer », le samedi 31 mai 2025 sur l'épi central.
- 2- **L'ouverture de la manifestation au public aura lieu de 10 h à 17 h.**
- 3- Cette manifestation est une brocante nautique et s'adresse aux **particuliers, professionnels et associations.**
- 4- **L'accueil des exposants débute à partir de 8h30, sur l'épi central**
L'installation peut s'effectuer jusqu'à 9h30 maximum.
Dès son arrivée, l'exposant s'installera à son emplacement préalablement numéroté et attribué par l'organisateur. Il est rigoureusement interdit aux exposants de s'installer avant, sans l'accord de l'organisateur et sans s'y être présenté. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son emplacement. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. **Seuls les membres de la Capitainerie du Port sont habilités à gérer les emplacements.** Les exposants doivent se présenter devant le lieu de leur emplacement **avec leur marchandise et leur propre matériel d'exposition. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise, parasols ne seront fournis par l'organisateur.** Ils devront être munis d'une **pièce d'identité** et s'engagent à présenter leurs **marchandises de 10 h à 17 h et ne pas remballer avant l'heure de fin prévue. Aucun exposant ne sera accepté sans présentation de carte d'identité.**
- 5- Les emplacements non occupés à 10h00 seront reloués sans aucun recours.
- 6- **Aucun stationnement de véhicule n'est autorisé près des emplacements réservés** sur le périmètre des Pucés de la Mer, lors de l'événement : **entre 10h et 17h.** La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargement effectué. **Si votre emplacement se situe sur l'épi central, l'accès aux camionnettes est interdit sur celui-ci :** seules les voitures pourront décharger/récupérer le matériel. Par conséquent, l'usage de diables est fortement conseillé.
- 7- L'événement étant une brocante nautique, seule la vente d'**objets d'occasion** est autorisée. **Les objets présentés à la vente devront avoir un lien avec la mer, la navigation et le monde maritime.** L'étiquetage des objets et marchandises exposés est **obligatoire** selon la réglementation en vigueur.
- 8- **Règlement (par carte bancaire) obligatoire le jour de l'événement,** sur place.
Exposant : **1 emplacement de 10 m² par exposant (5m x 2m)** au tarif de 2 € le m² soit **20 € l'emplacement**
Le stand (exposant, matériel et marchandises) ne devra pas dépasser le tracé délimitant cette surface.
- 9- **Aucun remboursement n'est possible** après l'inscription quel que soit le motif.
- 10- Cette manifestation est un vide grenier, **chaque exposant est donc responsable de son étalage. Le Port de Beaulieu Plaisance décline toute responsabilité** (vol, casse, détérioration, type de produits vendus, ou tout accident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation...). Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer. L'organisateur n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur la voie publique ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.
- 11- Le Port de Beaulieu Plaisance se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, armes, ...). **La vente d'armes blanches est interdite pour des raisons de sécurité.** De même, **les produits alimentaires ne sont pas admis.**
- 12- La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.
- 13- Les exposants mineurs ne sont pas autorisés sur les stands.
- 14- L'exposant est prié de **laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct** et devra **libérer les lieux au plus tard à 17h30.** Des conteneurs poubelles seront mis à disposition par les organisateurs. Les objets qui resteront invendus ne devront **en aucun cas être abandonnés sur la chaussée** à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Toute pollution (plan d'eau/terre-plein) sera sanctionnée selon la réglementation.
- 15- RGPD : Vos coordonnées personnelles étant requises dans le formulaire (p.2), merci de noter que les données collectées ne serviront qu'à votre inscription et seront conservées maximum 24 mois. A votre demande, vos coordonnées peuvent être supprimées de la base de données, après l'événement. Pour toute question ou demande, merci de nous contacter.
- 16- **Les réservations seront effectives après réception de :**
 - **votre règlement (par carte bancaire, le jour même)**
 - **la fiche d'inscription / Attestation complétée de façon complète et de manière lisible (p.2)***
 - **la copie de votre carte d'identité ou passeport***
 - **la copie de l'enregistrement au répertoire des associations ou Kbis de votre société (de moins de 3 mois)******Documents à renvoyer par mail à : audrey.castagna@nicedotazur.org**

Organisateur : PORT DE BEAULIEU PLAISANCE
Adresse : Boulevard Maréchal Leclerc, 06310 Beaulieu-sur-Mer

ATTESTATION - INSCRIPTION « PUCES DE LA MER »

Personne physique

se déroulant le 31 mai 2025 à Ville : Beaulieu-sur-Mer

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement (voir page 1) et l'accepter sans réserve.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Organisateur : PORT DE BEAULIEU PLAISANCE
Adresse : Boulevard Maréchal Leclerc, 06310 Beaulieu-sur-Mer

ATTESTATION - INSCRIPTION « PUCES DE LA MER »

Personne morale (association ou entreprise uniquement)

se déroulant le 31 mai 2025 à Ville : Beaulieu-sur-Mer

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
Représentant l'Association / Entreprise (Raison sociale) :
.....
N° d'enregistrement (Kbis, enregistrement au répertoire des associations ou équivalent):
dont le siège est.....
ayant la fonction de : dans la personne morale.
Adresse du représentant
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement (voir page 1) et l'accepter sans réserve.

Fait à le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)